



ORDONNANCE COLLECTIVE

Code: OC- 21

Date d'émission: 01 décembre 2010

Date de révision: décembre 2018

**Référence à un protocole de
soins infirmier**
OUI NON

Objet: Initier ibuprofène per os

	Adoption	Révision
Rédigée par: Direction de la qualité des soins et services, de l'enseignement et de la recherche	9 septembre 2009	11 novembre 2013
Recommandée par: Comité des protocoles et des ordonnances collectives, L'exécutif du CII, le Comité de pharmacologie, le	26 octobre 2009 27 janvier 2010 14 janvier 2010	11 novembre 2013 12 décembre 2013
Adoptée par: Comité exécutif du CMDP, le	13 octobre 2010	4 décembre 2013

Professionnels habilités

- Infirmières du CSSSQN¹.

Secteur(s) d'activité(s) visé(s)

- | | | |
|--|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Service santé courant | <input checked="" type="checkbox"/> SAD | <input checked="" type="checkbox"/> Urgence |
| <input checked="" type="checkbox"/> Santé mentale | <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> UTRF |
| <input checked="" type="checkbox"/> GMF du CSSS de Québec-Nord | <input checked="" type="checkbox"/> FEJ – scolaire | <input checked="" type="checkbox"/> FEJ – périnatalité |
| <input checked="" type="checkbox"/> UMF | | |

Clientèle, catégories de clientèles ou situation clinique visée

- Usagers de plus de 6 mois présentant une douleur ou de l'hyperthermie et qui est non soulagée par l'acétaminophène;
- Usagères présentant une dysménorrhée.



Alerte nursing

La prudence est recommandée chez les gens de plus de 60 ans en raison du risque de saignement gastro-intestinaux et du risque cardiovasculaire.

Activités réservées aux infirmières

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

Indications / Conditions d'initiation

- Persistance de douleur légère à modérée malgré la prise d'acétaminophène;
- Persistance d'hyperthermie (température orale $\geq 38^{\circ}\text{C}$ ou température rectale $\geq 38,5^{\circ}\text{C}$) malgré la prise d'acétaminophène;
- Chez l'aîné, une hyperthermie se traduit par: une température orale $\geq 37,8^{\circ}\text{C}$ ou augmentation de la température basale $>$ de $1,1^{\circ}\text{C}$);
- Dysménorrhée sans hyperthermie.

Intentions thérapeutiques

- Soulager la douleur ou maintenir la température corporelle à un niveau normal;
- Soulager la dysménorrhée.

¹ Le féminin est utilisé dans ce document afin d'alléger le texte

Contre-indications / Limites / Référence au médecin

- Prise d'aspirine, de lithium, d'anticoagulant, cyclosporine ou de clopidogrel;
- Histoire d'asthme, d'urticaire ou de réaction allergique à l'aspirine ou aux AINS;
- Enfant de moins de 6 mois;
- Ulcères ou saignements gastro-intestinaux actifs ou antérieurs;
- Maladie inflammatoire du système gastro-intestinal;
- Grossesse;
- Insuffisance hépatique importante ou en évolution;
- Douleur ou hyperthermie persistante au-delà de 72 heures avec prise d'acétaminophène;
- Dysménorrhée avec hyperthermie;
- Insuffisance cardiaque;
- Syndrome coronarien < 3 mois;
- Hypertension artérielle;
- Insuffisance rénale.

Effets secondaires

- Brûlures d'estomac, nausées, rash, étourdissements.

Interaction médicamenteuse

- Voir contre-indications.

Directives / Références aux outils cliniques

- Administrer ibuprofène selon la posologie suivante (usage aigu):

< 43 kg: 10 mg/kg aux 6 à 8 heures;

> 43 kg: 400 mg aux 4 à 6 heures,

- Se référer au tableau « Tableau de dosage l'ibuprofène selon le poids.

Tableau de dosage de l'ibuprofène selon le poids

Poids en kg	Dose en mg	Ibuprofène 20mg/ml
2.5 – 5.4	30	1.5
5.5 – 7.9	50	2.5
8 – 10.8	75	3.75
10.9 – 15.9	120	6.0
16 – 21.3	170	8.5
21.4 – 26.7	220	11.0
26.8 – 32.5	280	14.0
32.6 – 43	340	17.0
> 43	400	20.0

Dose maximale quotidienne (usage aigu) pour un usager correspond à 40 mg/kg/jour jusqu'à 1200 mg/24 heures.

Information complémentaire

- La dose doit être prise avec un verre de lait, une collation ou avec beaucoup de liquide;
- L'utilisateur devra se procurer ses propres médicaments si la dysménorrhée est récurrente mensuellement.


Advenant une situation clinique nécessitant une évaluation médicale immédiate, ou semi-urgente:

Contactez, selon le jugement clinique, un professionnel de:

- la clinique médicale (GMF ou non GMF) de l'utilisateur;
- la clinique-réseau;
- l'urgence.

Approbation

Approuvée par l'exécutif du CMDP:



Dre Patricia Michaud,
Présidente intérimaire du CMDP

4 décembre 2013

Date

Médecins répondants

Voir la liste des médecins répondants dans le cartable des ordonnances collectives et protocoles de soins infirmiers.

Sources

- E-CPS- Ibuprofène (2013);
- Lexi-complete – Ibuprofen (2013);
- MICROMEDEX 2013